PUBLIÉ LE 23/11/2020 - MIS À JOUR LE 24/10/2022

Decision n° 2020-101 du 09/11/2020 - Nomination auprès du CST "Finalisation des travaux sur les contrôles microbiologiques du lait maternel issu des lactariums " à l'ANSM

VIE DE L'AGENCE - INSTANCES

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4 et L.5324-1 ;

DÉCIDE

VU la décision DG n° 2020 – 100 du 07 septembre 2020 portant création d'un Comité scientifique temporaire «Finalisation des travaux sur les contrôles microbiologiques du lait maternel issu des lactariums » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1er
Sont nommés membres auprès du Comité scientifique temporaire « Contrôles microbiologiques du lait maternel issu des lactariums » pour une durée de 6 mois à compter de la date de la présente décision :

- Monsieur ADJIDE (Crespin)
- Mme BREHIN (Camille)
- Mme DOUCET-POPULAIRE (Florence)
- Monsieur FIRMESSE (Olivier)
- Madame FISCHER-FUMEAUX (Céline)
- Madame HADDAD (Nabila)
- Madame LAKHDARI (Yasmine)
- Monsieur LECOINTE (Didier)
- Monsieur PICAUD (Jean-Charles)
- Madame RIGOURD (Virginie)

Article 2
Le Directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 09 novembre 2020

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale adjointe